

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
29 août 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
10 septembre 2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 29

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Didier BOQUET.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-057	Caux Seine agglo Convention de mise à disposition des parcelles du réservoir d'eau potable du Clos Boquet
------------	--

Caux Seine agglo possède un réservoir d'eau potable sur une parcelle appartenant à la commune de Rives-en-Seine sur le territoire de la commune déléguée de Saint Wandrille-Rançon.

Le réservoir se trouve sur la parcelle 659 AH 62 d'une superficie de 2 274 m² et son accès se trouve en partie sur la parcelle 659 AH 65 d'une superficie de 3 071 m².

Le code de la santé publique prévoit de sécuriser les ouvrages distribuant de l'eau à consommation humaine. L'agence régionale de Santé recommande fortement l'installation de clôture anti-intrusion.

Afin de procéder à la réalisation des travaux permettant de répondre aux obligations de la réglementation, Caux Seine agglo demande la mise à disposition des parcelles 659 AH 62 et 659 AH 65 comprenant le réservoir et son accès.

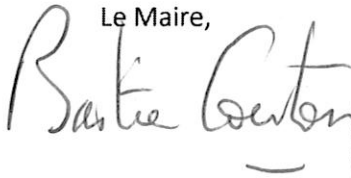
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la convention et tout autre document relatif à la mise à disposition des parcelles 659 AH 62 et 659 AH 65

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET